

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 8 mars 2019 à Onhayé

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE DU 22 FÉVRIER 2019

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone approuve le PV du Collège du 22 février 2019.

2. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE PIÈCES DE RECHANGE POUR LES AMBULANCES - CONDITIONS ET CHOIX DES SOUMISSIONNAIRES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2019/009 et le montant estimé du marché "Pièces de rechange ambulances Mercedes (marché de stock)", qui s'élève à € 82.644,60 hors TVA ou € 100.000,00, 21% TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable : SOGALUX NAMUR SA, chaussée de Marche, 802 à 5100 Jambes - ETABLISSEMENTS HUET sa, Boucle de la Famenne, 25 à 6900 Marche - GARAGE C. HAVELANGE, avenue Père Pire, 57 à 5500 Dinant - GARAGE SAUVAGE SPRL, rue de Charleroi, 98 à 5650 Yves-Gomezée.

3. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE BATTERIES POUR LES VÉHICULES - CONDITIONS ET CHOIX DES SOUMISSIONNAIRES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2019/011 et le montant estimé du marché "Batteries pour les véhicules de la Zone (marché de stock)", qui s'élève à € 49.586,77 hors TVA ou € 60.000,00, 21% TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable : NUTAL-DINANT SA, Rue De Philippeville 208 à 5500 Dinant - FG Auto Pièces Paliseul, rue d'Offagne, 19 à 6850 Paliseul - ARDENNE DIESEL, avenue de Bouillon, 108 à 6800 RECOGNE.

4. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT ET ENTRETIEN D'EXTINCTEURS - CONDITIONS ET CHOIX DES SOUMISSIONNAIRES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2019/010 et le montant estimé du marché "Extincteurs (contrôles et fournitures) marché de stock", qui s'élève à € 39.669,40 hors TVA ou € 48.000,00, 21% TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable : ANSUL SA, Avenue Louise 65, Bte 11 à 1050 Bruxelles - SICLI SA, rue du Merlo, 1 à 1180 Uccle - SOMATI FIE NV, Industrielaan 19A à 9320 Erembodegem.

5. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE FOURNITURES POUR AMBULANCES - CONDITIONS ET CHOIX DES SOUMISSIONNAIRES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2019/012 et le montant estimé du marché "Fournitures pour ambulances (marché de stock)", qui s'élève à € 115.702,48 hors TVA ou € 140.000,00, 21% TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable : KOCZYBA CMBH, Auf dem Pesch, 2 à DE-55249 Eschweiler - VOET FIRST AID BVBA, Mechelsesteenweg 315B à 2550 Kontich - FLEURUS MEDICAL, Avenue du Marquis à 6220 FLEURUS - VIMEDI SPRL, Rue De L'industrie 20 à 1400 Nivelles.

6. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE FOURNITURES POUR SOINS PATIENT - CONDITIONS ET CHOIX DES SOUMISSIONNAIRES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2019/013 et le montant estimé du marché "Fournitures pour interventions et soins des patients", qui s'élève à € 49.586,76 hors TVA ou € 60.000,00, 21% TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable : KOCZYBA CMBH, Auf dem Pesch, 2 à DE-55249 Eschweiler - VOET FIRST AID BVBA, Mechelsesteenweg 315B à 2550 Kontich - FLEURUS MEDICAL, Avenue du Marquis à 6220 FLEURUS - VIMEDI SPRL, Rue De L'industrie 20 à 1400 Nivelles.

7. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE PANTALONS ET VESTES DE CASERNEMENT - CONDITIONS ET CHOIX DES SOUMISSIONNAIRES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2019/004 et le montant estimé du marché "Achat de pantalons et vestes de casernement (marché de stock)", qui s'élève à € 107.438,00 hors TVA ou € 130.000,00 TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable : Sioen SA, Fabriekstraat, 23 à 8850 Ardoie – Vandeputte Safety, Binnensteenweg à 2530 BOECHOUT – Cerbull Belgium, boulevard Paepsem, 11 B à 1070 Anderlecht.

8. MARCHÉ PUBLIC – CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET INVENTAIRE AMIANTE - CONDITIONS ET CHOIX DES SOUMISSIONNAIRES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 019/008 et le montant estimé du marché "Inventaire amiante et contrôle des installations électriques des casernes", qui s'élève à € 10.743,80 hors TVA ou € 13.000,00, 21% TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable : VINCOTTE NV, Jan Olieslagerslaan 35 à 1800 Vilvoorde – SGS BELGIUM NV, Noorderlaan 87 à 2030 Antwerpen 3 – CERTIGREEN SPRL, rue de la Vecquée, 170 à 4100 Seraing – CBCONSEIL SPRL, Rue De La Resistance 89 à 7131 Waudrez – B.T.V. ASBL, avenue du Sainfoin, 25 à 5590 Ciney – CERTINERGIE SPRL, Rue Haute Voie 59 à 4537 Verlaine.

9. MARCHÉ PUBLIC – ENTRETIEN DES CHAUDIÈRES ET INSTALLATIONS ET CHAUFFAGE - CONDITIONS ET CHOIX DES SOUMISSIONNAIRES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2019/006 et le montant estimé du marché "Entretien annuel des chaudières", qui s'élève à € 16.528,92 hors TVA ou € 20.000,00, 21% TVA comprise, moyennant les remarques suivantes : il convient de préciser dans le cahier des charges qu'aucun autre frais de pourra être facturé (ex. déplacement) et que le marché inclut les fournitures nécessaires aux réparations, sur accord préalable du pouvoir adjudicateur ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable : CLOSE MAINTENANCE SA, Chaussée De Dinant 662 à 5100 Wepion – CHAUFFAGE STEPHANE CULEM SPRL, Rue Des Bois Des Fiefs 13 à 5590 Ciney – SANIDEAL SPRL, Rue Jean Jaures 51 à 6060 Gilly(Charleroi) – ROCHETTE & FILS SPRL, Rue De La Genette 8 à 5570 Beauraing – PF CONSTRUCT SPRL, rue de Morialmé, 74 à 5650 Fraire – ETABLISSEMENTS BAILLOT FRERES & CIE SA, Rue Des Champs 15 à 6800 Libramont–Chevigny – CHAUFFAGE LAURENT FERAILLES, rue du Beau Site, 4 à 5520 ONHAYE.

10. MARCHÉ PUBLIC – ENTRETIEN DES PORTES SECTIONNELLES - CONDITIONS ET CHOIX DES SOUMISSIONNAIRES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2019/005 et le montant estimé du marché "Entretien annuel des portes sectionnelles", qui s'élève à € 66.115,68 hors TVA ou € 80.000,00, 21% TVA comprise, moyennant les remarques suivantes : il convient de préciser dans le cahier des charges qu'aucun autre frais de pourra être facturé (ex. déplacement) et que le marché inclut les fournitures nécessaires aux réparations, sur accord préalable du pouvoir adjudicateur ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable : ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS NV, Gontrode Heirweg 192 à 9090 Melle – HORMANN BELGIUM NV, Vrijheidweg 13 à 3700 Tongeren – NOVOFERM INDUSTRIE SA, Boomsesteenweg, 75 à 2630 AARTSELAAR – L-DOOR RESIDENTIAL BVBA, Denderstraat 29 à 1770 Liedekerke – NASSAU DOOR NV, Westerring 13A à 9700 Oudenaarde – FLEURALLE SPRL, rue du Petit Monceau, 99 à 5550 ALLE-SUR-SEMOIS – AP'SOLU CONCEPT, Le Ban d'Alle à 6838 BOUILLON – MENUISERIE MARC GILSON SPRL, Chemin des Comognes, 10 à 5501 DINANT.

11. POSTE D'YVOIR – CONTRAT VENTE D'ÉLECTRICITÉ

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de reporter la décision en attente d'informations complémentaires d'ORES.

12. POSTE DE BEAURAING – ACHAT DU BÂTIMENT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de reporter ce point en attendant l'examen des plans du bâtiment voisin de la caserne.

13. URGENT – RÉPARATION POMPE DE BEAURAING – APPROBATION DEVIS

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord la réparation de la pompe 1 de la caserne de Beauraing selon le devis de la société Vanassche, pour un montant de 10.547,78 € TVAC ; D'informer le Conseil de zone de la présente décision lors de sa prochaine séance, pour ratification.

14. CONTRÔLES MÉDICAUX – SUIVI

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de maintenir telle quelle la note de service relative au contrôle des incapacités de travail ; De soumettre cette note de service à l'avis du Comité de concertation prévu le 4 avril 2019, en présentant les explications fournies ci-dessus ; De procéder, dès la fin des délais de concertation, à l'application de cette note.

15. PERSONNEL ADMINISTRATIF – COURS DE SCIENCES ADMINISTRATIVES – MODIFICATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège décide de prendre acte des motivations d'un agent administratif et de l'autoriser à ne plus suivre la formation en sciences administratives.

16. ENGAGEMENTS À REPORTER – FORMULAIRE T3

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la liste des crédits et engagements reportés, par engagement et par article budgétaire, pour l'exercice 2018, tels que figurant sur le listing en annexe pour un montant total de 3.128.933,57 € au service ordinaire et 4.266.670,59 € au service extraordinaire.

17. ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 22/03/2019

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de fixer l'ordre du jour du Conseil de zone du 22/03/2019.

18. ASBL CENTRE TRANSIT - CONVENTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord de principe sur la convention entre l'asbl Transit de Dinant et la zone de secours DINAPHI, visant à encadrer une prestation éducative et d'intérêt général par un mineur d'âge au poste de Gedinne ; De proposer au Conseil de zone d'approuver cette convention lors de sa prochaine séance.

19. POSTE DE DINANT – DÉCLARATION DE CRÉANCE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de ne pas accepter la déclaration de créance d'un agent du poste de Dinant du 06/03/2019, d'un montant de 23,28 €.

20. DIVERS

Par le collège,

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT

Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN